



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2021

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt et un, le dix sept novembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme LURION Eve-Hélène, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Excusés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Tarifs de la régie de recettes "photocopies" au 1^{er} décembre 2021 Délibération n°2021 - 56

Date de convocation
10/11/2021

Date d'affichage
22/11/2021

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 1983 instaurant une régie de recettes « photocopies »,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2009 réservant l'accès à ce service de reprographie aux associations d'intérêt communal qui contribuent à l'animation de Bayon par une activité régulière se déroulant au moins en partie sur le territoire de la Commune,
Vu la délibération n°2015-09 du 26/01/2015 fixant les nouveaux tarifs de la régie de recettes "photocopies",

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

22/11/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

de maintenir ce service de reprographie aux associations d'intérêt communal et de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} décembre 2021 :

- copie noir A4 : 0,10 € la feuille (gratuites pour les 80 premières)
- copie noir A4 recto/verso : 0,15 € la feuille
- copie noir A3 : 0,15 € la feuille
- copie noir A3 recto/verso : 0,20 € la feuille

- copie couleur A4 : 0,20 € la feuille (gratuites pour les 20 premières)
- copie couleur A4 recto/verso : 0,25 € la feuille
- copie couleur A3 : 0,25 € la feuille
- copie couleur A3 recto/verso : 0,30 € la feuille

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

